



SOGESUB

**Rapport sur l'exécution
de la Délégation de
Service Public**

Exercice 2017

**Chauffage Urbain de
la Ville de SUCY EN
BRIE**

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	5
2	SYNTHESE DE L'ANNEE	6
2.1	CHIFFRES CLES DE L'ANNEE	6
2.2	FAITS MARQUANTS PRINCIPAUX	7
2.3	PERFORMANCE SUR L'EXERCICE	8
3	DESCRIPTION DES OUVRAGES	10
4	FAITS MARQUANTS 2016	11
4.1	FAITS MARQUANTS TECHNIQUES	11
4.2	AUTRES FAITS MARQUANTS	12
4.3	CLIMATOLOGIE	13
5	TRAVAUX 2016	14
5.1	HISTORIQUE SUR LA GEOTHERMIE	14
5.2	CARACTERISTIQUES DE LA PRODUCTION GEOTHERMALE	14
5.3	SUITE DES TRAVAUX REALISES	15
6	CLIENTELE DESSERVIE	20
7	CONDUITE ET GESTION DU RESEAU	21
7.1	SUIVI ENERGETIQUE	21
7.2	REPARTITION DES CONSOMMATIONS PAR POSTES DE LIVRAISON	21
7.3	CONSOMMATION EN COMBUSTIBLES DES CHAUFFERIES	22
7.4	CONSOMMATION D'EAU DU RESEAU	22
8	EVOLUTION DU CONTRAT DE CONCESSION	23
8.1	EVOLUTION DE LA CLIENTELE DESSERVIE	23
8.2	AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION	23
9	SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES	24
10	EXECUTION DU SERVICE PUBLIC	25
10.1	CONTINuite DU SERVICE	25
10.2	ENVIRONNEMENT	25
10.3	CONTROLES REGLEMENTAIRES	26
11	POLITIQUE DE COMMUNICATION	27
11.1	INFORMATIONS AUX USAGERS DURANT LE SERVICE	27
11.2	TRAITEMENT DES RECLAMATIONS	27
11.3	PARTICIPATION A LA SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	27
11.4	PARTICIPATION A LA FETE DE L'ENERGIE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
11.5	VISITE POUR UN GROUPE SCOLAIRE	27
11.6	SPONSORING MINI BUS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
11.7	SITE INTERNET	27
12	COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL	29
12.1	ANALYSE DU BILAN	29
12.2	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION	30
12.3	NOTE COMPLEMENTAIRE	35

ANNEXES

- Annexe 1 Répartition des consommations par poste de livraison**
- Annexe 2 Suivi des visites réglementaires**
- Annexe 3 Bilan fiscal**
- Annexe 4 Tableau des immobilisations et des amortissements**
- Annexe 5 Compte d'exploitation 2017**
- Annexe 6 Tarifs moyens par abonnés sur l'année 2017**
- Annexe 7 Détail des dépenses de GER**
- Annexe 8 Calcul 2016 de la redevance d'occupation du domaine public concédé**

SOGESUB
Esplanade du Château
Avenue Georges Pompidou
94370 SUCY EN BRIE

Vos Interlocuteurs

- **DEPANNAGES**

Heures ouvrables

☎ 0811 20 20 24

Nuits, Week-end et jours fériés

☎ 0811 20 20 24

- **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES OU ADMINISTRATIFS, DEVIS, TRAVAUX**

- **RESPONSABLE RESEAU DE CHALEUR**

Nicolas BLANES

Adresse

Esplanade du Château
Avenue Georges Pompidou
94370 SUCY EN BRIE

Téléphone

01 45 90 73 31

Fax

01 45 90 81 62

e-mail

Nicolas.blanes@engie.com

- **RESPONSABLE DE DEPARTEMENT**

Charlotte PUGET

e-mail

charlotte.puget@engie.com

- **INGENIEUR D'EXPLOITATION**

Mars SALINESI

e-mail

marc.salinesi@engie.com

- **RESPONSABLE DE GESTION**

Nathalie AGASSE

e-mail

Nathalie.agasse@engie.com

- **GESTIONNAIRE DE CONTRAT**

Roland ULRICH

e-mail

roland.ulrich@engie.com

- **RESPONSABLE COMMERCIAL**

Marion VIGNEULLE

e-mail

marion.vigneulle@engie.com

1 INTRODUCTION

Le présent dossier a été établi par la Société SOGESUB pour présenter à la Ville de SUCY EN BRIE le rapport de délégation de service public du chauffage urbain pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

La société SOGESUB exerce la Délégation du Service Public de chauffage urbain dans le cadre de la Convention de Concession conclue par la ville de SUCY EN BRIE en date du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 18 ans.

Les éléments d'information relatifs aux contrôles techniques et financiers auxquels est soumis le délégataire de service public sont réunis dans le présent rapport.

Ce rapport annuel se réfère donc :

- aux dispositions contractuelles de la Convention de Concession,
- aux dispositions de l'Article 40-1 de la Loi du 29 janvier 1993 (dite Loi SAPIN) résultant de l'Article 2 de la Loi du 8 février 1995.

2 SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

2.1 CHIFFRES CLES DE L'ANNÉE

2 434 Degrés Jour Unifiés

Rigueur de la saison hivernale

29 826 MWh thermiques

Ont été livrés sur l'année aux abonnés du réseau de chaleur.

64,41 euros T. T. C. (Moyenne R1+R2)

Représente le prix moyen qu'ont payé les abonnés du réseau de la ville pour chaque MWh consommé

26 155 kW

Est la puissance totale souscrite par l'ensemble des abonnés du réseau de chaleur

22 postes de livraison

Délivrent la chaleur aux abonnés

3000 équivalents-logements

Sont alimentés par le réseau de chaleur

76%

Est la part d'énergie produite à partir d'énergie renouvelable géothermale

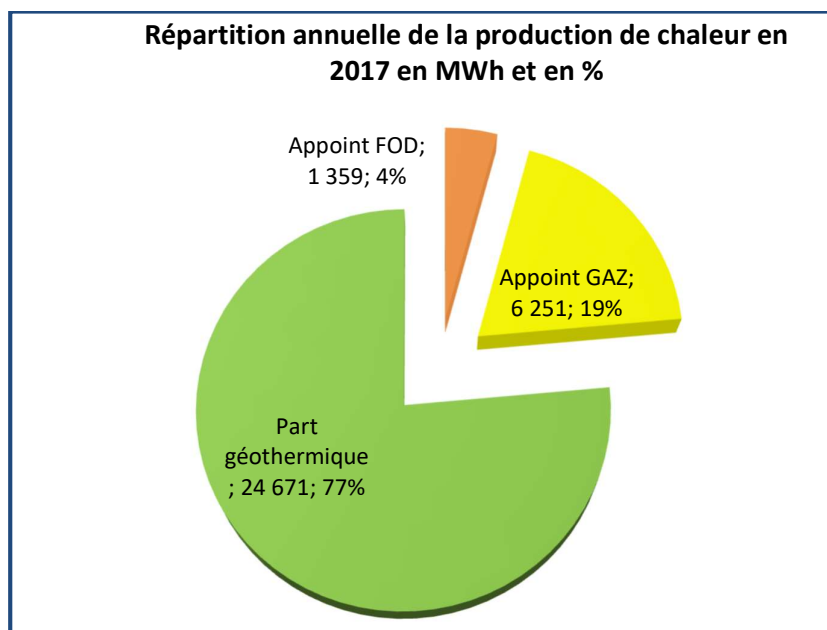
2.2 FAITS MARQUANTS PRINCIPAUX

Janvier 2017	☞ Fuite sur tête de puits avec arrêt de la géothermie
Août 2017	☞ Réparation définitive du réseau Rue des Pendants
Septembre 2017	☞ Inondation de la centrale géothermique suite à une montée en pression et une ouverture des soupapes, émanation de H2S ☞ Fuite majeure sur le réseau de distribution
Octobre 2017	☞ Allumage du chauffage en moyenne le 09/10/2017 ☞ Présentation des métiers de l'Énergie au collège du Fort de l'Est
Novembre 2017	☞ Arrêt de la pompe de production de la géothermie
Décembre 2017	☞ Redémarrage de la géothermie suite au changement de la pompe exhaure.

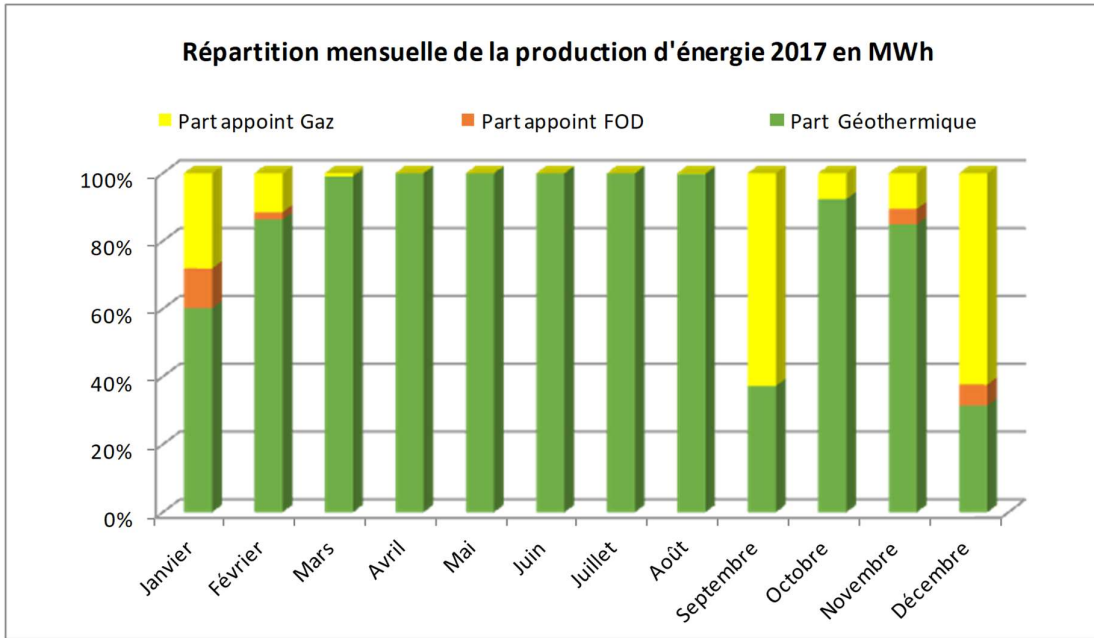
2.3 PERFORMANCE SUR L'EXERCICE

Cette partie présente les données et indicateurs relatifs à la performance opérationnelle ainsi que les indicateurs témoignant de la qualité de service du délégataire.

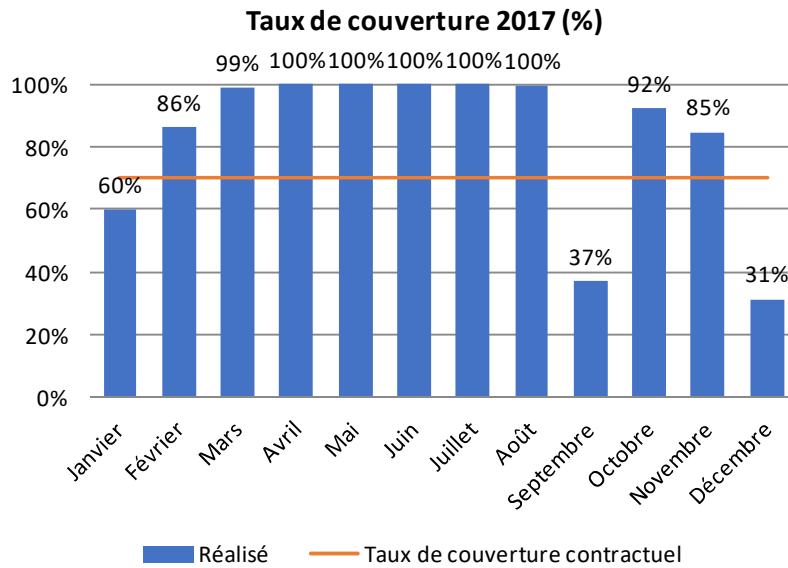
Performance opérationnelle		Valeur	Unité
Caractéristiques techniques du service	Vente de chaleur	29 826	MWh
	Evolution de la puissance souscrite sur l'année	0	kW
	Taux de couverture contractuel	70	%
	Taux de couverture atteint	76	%
Performance environnementale	Pertes réseau	2 455	MWh
	Appoints d'eau	1 961	m ³
Accidentologie	Nombre d'accidents du travail	0	
	Taux de Fréquence	0	
	Taux de Gravité	0	



Grâce aux travaux de rénovation de la centrale géothermie et des puits, le taux de couverture supérieur à 70% est confirmé (76% pour l'année 2017).



L'incident en centrale de géothermie en septembre a marqué fortement le mois de septembre. Novembre et décembre sont impactés par le changement de la pompe exhaure, nécessitant un redémarrage de l'ensemble des chaufferies de secours.



3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

Installations de production

La production de chaleur alimentant le réseau urbain de SOGESUB est assurée par :

	Puissance installée
☒ Centrale Géothermique	10 000 kW
☒ Chaufferie Cité Verte A	8 800 kW (GAZ)
☒ Chaufferie Cité Verte B	6 000 kW (GAZ)
☒ Chaufferie Fosse Rouge	4 290 kW (FOD)

Installations réseau

La distribution est assurée par un réseau primaire, dont le fluide est véhiculé par des pompes à débit variable :

- Type : Eau Chaude,
- Pression : 6 bars,
- Température départ : 72 à 90° C.

Les tuyauteries constituant le réseau primaire de SOGESUB cheminent en souterrain, principalement sous les voiries publiques.

- Longueur réseau : 5 km
- Nombre de chambres de vannes : 17

Sous-stations

Le réseau dessert :

- sous-stations primaires : 22
- puissance souscrite totale : 26 155 kW

Le fonctionnement des sous-stations (postes de livraison) varie suivant le type d'émetteurs dont sont équipés les abonnés :

- émetteurs Haute Température,
- émetteurs Basse Température.

4 FAITS MARQUANTS 2016

4.1 FAITS MARQUANTS TECHNIQUES

Janvier 2017	☞ Fuite sur tête de puits avec arrêt de la géothermie
Avril 2017	☞ Fuite sur tête de puits
Mai 2017	☞ Arrêt du chauffage en moyenne le 15/05/2017
Juin 2017	☞ Réparation du compensateur de dilation sur tête de puits
Août 2017	☞ Réparation définitive du réseau Rue des Pendants
Septembre 2017	☞ Inondation de la centrale géothermique suite à une montée en pression et une ouverture des soupapes ☞ Fuite majeure sur le réseau de distribution
Octobre 2017	☞ Allumage du chauffage en moyenne le 09/10/2017 ☞ Fuite sur tête de puits
Novembre 2017	☞ Fuite sur tête de puits ☞ Arrêt de la pompe de production de la géothermie ☞ Rupture de la fourniture de gaz par GRDF au niveau de CVB
Décembre 2017	☞ Mise en place d'une chaufferie mobile de secours ☞ Redémarrage de la géothermie suite au changement de la pompe exhaure. ☞

L'année 2017 a été marquée par de nombreux incidents sur la géothermie et sur le réseau de distribution.

En effet, le triplet de Sucy-en-Brie, du fait de sa nature, des vitesses de fonctionnement, de l'évolution des caractéristiques de l'eau du Dogger et de sa température d'exhaure, présente des marques de corrosion sur les équipements de la réinjection très rapidement et des dépôts sont remontés.

Un plan d'action a été mis en place pour analyser les causes récurrentes des incidents et travailler avec les experts de la géothermie pour mettre un place des actions de

fiabilisation. Il est notamment apparu que des piquages inutiles favorisaient les fuites sur les têtes de puits. Ceux-ci seront supprimés pendant l'été 2018, en même temps qu'une série d'amélioration qui sont détaillées au paragraphe 5.5.2.

Au niveau du réseau de distribution, celui-ci est vieillissant et subit les mouvements du sol qui fragilisent les canalisations en résine, notamment au niveau des points fixes (coudes et croisements). De plus, le fait d'avoir 3 tubes sur plusieurs zones multiplie la longueur effective des tuyauteries et donc les risques de fuite.

Un plan d'action a aussi été entrepris en 2017 pour renforcer le fonctionnement du réseau en mode secours. Il est prévu notamment que d'ici le démarrage de la prochaine saison de chauffe (soit octobre 2018) les opérations détaillées au paragraphe 5.5.1 aient été réalisées.



4.2 AUTRES FAITS MARQUANTS

Divers travaux de maintenance et d'amélioration ont été réalisés en 2017.

- Mise en stock d'équipements de secours pour la géothermie (pompe exhaure, variateur, tubes Hagusta)
- Détartrage des chaudières de Fosse Rouge
- Inspection des cheminées de Fosse Rouge
- Des interventions sur le réseau pour la fiabilisation des coupures (reprise et création de chambres de vannes, changement de vannes)
- Le déploiement de la Gestion Technique Centralisée s'est poursuivi afin d'améliorer la visualisation et le pilotage des installations de production notamment,
- Des reprises sur les puisards et les pompes de relevage,
- Des maintenances sur les échangeurs en sous-station ;
- L'installation d'une centrale de détection gaz H2S en centrale géothermique
- Renforcement des équipes d'exploitation et de leur encadrement

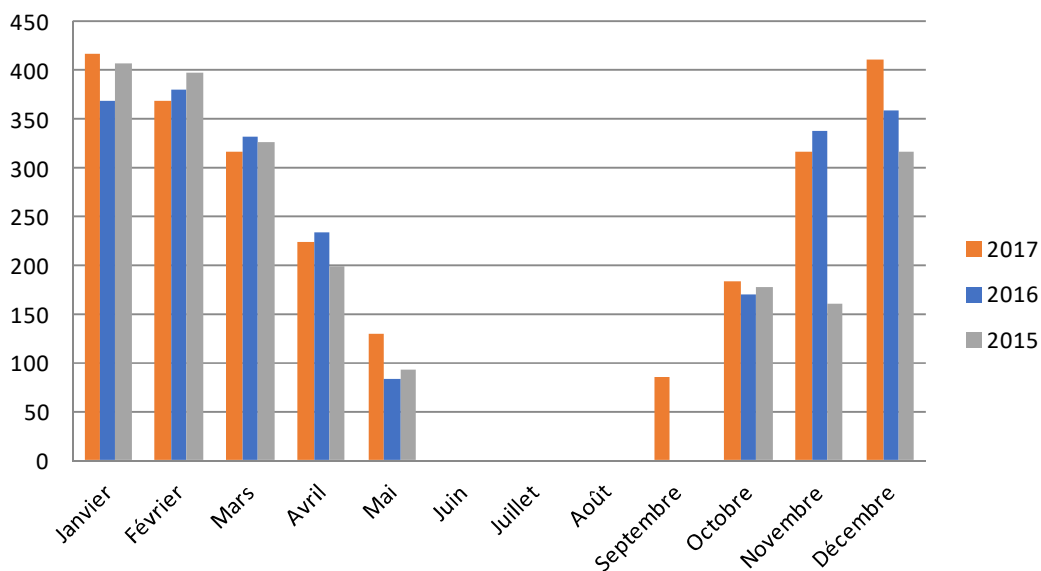
4.3 CLIMATOLOGIE

En 2017, le nombre de DJU a été de 2205 pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 27 décembre 2017 (valeurs relevées à la station météorologique d’Orly). Les DJU correspondant à la période de chauffe sont quant à eux de 2 434 (date d’arrêt moyenne : 18/05/2017, date de remise en service considérée : 06/10/2017).

Cette valeur est à comparer aux DJU trentenaires 1971-2000, soit 2 410 DJU et aux conditions climatiques de l’année précédente 2 268 DJU sur la même période (saison de chauffe uniquement).

En conclusion, l’année 2017 a été aussi rigoureuse que la moyenne des années 1971-2000 et a été plus rigoureuse de 7% par rapport à l’année 2016.

**Données climatiques en DJU
(saison de chauffe)**



On peut noter des mois de janvier et de décembre plus froids que les années précédentes.

5 TRAVAUX 2017

5.1 HISTORIQUE SUR LA GEOTHERMIE

Les installations géothermiques de Sucy-en-Brie fonctionnent en triplet depuis janvier 2009, avec plusieurs opérations majeures et des contraintes particulières :

- Rechemisage intégral de GSUC-1 en décembre 2011
- Travaux d'étanchéité de la tête de puits au cours de l'été 2014
- Remplacement en juin 2014 du groupe de pompe submersible mis en place en 2013 dans GSUC3
- Curage et acidification de GSUC1 et GSUC2, remplacement des pompes et des vannes maîtresse de juin à septembre 2015.
- Remplacement de la liaison géothermale par des conduites en inox 316L, remplacement des échangeurs de chaleur, des filtres et de la pompe de réinjection, de septembre à novembre 2015.

Des diagraphies réglementaires ont été réalisées en juillet 2015 sur les puits GSUC1 et GSUC2.

5.2 CARACTERISTIQUES DE LA PRODUCTION GEOTHERMALE



Depuis la reprise de l'exploitation à forts débits depuis la fin des travaux de 2015 ; le rabattement est désormais stable et la température d'exhaure reste inchangée, avec un maximum constaté à 78°C pour un débit de 245m³/h le 18 octobre 2016.



Les pressions d'injection ont augmenté tout au long de l'année pour un même débit de référence, avec notamment + 4,6 bar à 110M³/h pour une température de 50°C pour le puits de réinjection GSUC1. Ce dernier se dégrade plus vite que le puits GSUC2. Il sera donc préférable de le faire fonctionner plus longtemps seul en période estivale. C'est aussi pour cette raison qu'un dégrassage préventif a été fait en mai 2016 sur ce puits GSUC1.

La pompe exhaure a un débit minimum de 120m³/h. En période estivale ou dans les périodes de redoux, ce point de fonctionnement est limitant, car cela oblige à fonctionner avec un débit géothermale largement supérieur au débit sur le réseau de distribution primaire. Les performances globales de la géothermie (COP et pincement d'échangeurs) sont alors moins bonnes.

5.3 SUITE DES TRAVAUX REALISES

Après quelques mois d'exploitation, le taux de couverture est satisfaisant. Des opérations de réglages ont été réalisées pour faire évoluer le point de fonctionnement de la production géothermale en fonction du fonctionnement du réseau de distribution. Toutefois, des améliorations sont encore prévues pour atteindre un meilleur rendement d'échange.

Les vannes installées en amont des filtres ont présentées des signes de faiblesse lors des manœuvres et doivent être changées.

Le variateur de la pompe exhaure a été remplacé sous garantie en mars 2016. Les mêmes défaillances se sont produites en décembre 2016. SOGESUB a pris la décision de changer de modèle.

5.4 INCIDENT DU 13/09/2017

Dans la soirée du 13/09/2017, une succession d'évènements a généré un incident sur la centrale de géothermie :

- Remontée de dépôts importants dans le filtre à panier
- Variation de pression dans les canalisations en amont des filtres et ouverture d'une soupape de sécurité
- Inondation du local et dégagement de vapeur d'eau (avec présence d'H₂S)
- Arrivée des équipes immédiatement
- Intervention en collaboration avec les pompiers
- Difficultés pour intervenir à cause des fortes pluies et accès compliqué aux têtes de puits à cause de la fête foraine
- Rallumage des chaufferies de secours pour maintenir la fourniture aux abonnés



Intérieur du filtre colmaté

Dès la fermeture des vannes en têtes de puits, le dégagement d'eau par la soupape ouverte s'est arrêté et après dissipation du H₂S, l'intervention en centrale géothermique a pu être possible.



Vue de l'intérieur de la soupape

5.5 PLAN D'ACTION SUR 2017-2018

Il est apparu que les incidents récurrents de 2016 et 2017 étaient souvent liés à des problèmes sur les têtes de puits (fuites, accès compliqué aux caves) et à des difficultés à exploiter les moyens de production de secours.

Un plan d'action a été établi pour éviter que ces incidents ne se reproduisent. Quatre objectifs ont été identifiés, d'où découlent les actions détaillées ci-après.

5.5.1 Objectif 1 : Fiabilisation des équipements de secours

Les principales actions retenues consistent en :

- Le remplacement d'un brûleur de chaudière à CVA (réalisé en 2017)

- La remise en état des brûleurs de Fosse Rouge (réalisé en 2017)
- Le détartrage des chaudières de Fosse Rouge (réalisé en 2017)
- La révision complète du fonctionnement hydraulique et thermique à CVB (en cours)
- Remplacer la chaudière n°2 à Fosse Rouge (en cours d'études pour en installer une plus puissante en 2018)
- Remplacer les vannes de basculement en mode appoint à Fosse Rouge (réalisé en 2017)
- Reprendre l'automate de Fosse Rouge (en cours)

5.5.2 Objectif 2 : Fiabilisation de la géothermie

- Motoriser les vannes maîtresses des 3 têtes de puits (en cours)
- Envisager la possibilité d'une neutralisation des puits par la surface (conception validée en 2017 – travaux en cours)
- Adapter la conception des têtes de puits à la corrosion spécifique de Sucy (travaux en cours)
- Reprise complète de l'automatisme (en cours)
- Réparer les pompes de relevage, adapter les puisards (partiellement en 2017 – en cours en 2018)
- Remplacer les dalles d'étanchéité des têtes de puits, revoir les accès, protéger les dalles des circulations et stationnements de véhicules (conception réalisée –en cours)
- Revoir l'éclairage et la ventilation des têtes de puits (en cours)
- Changement des vannes sur les filtres géothermiques (réalisé en 2017)
- Avoir des équipements de secours en stock partagé (mis en place en 2017)
- Etude des dépôts des filtres et modification de la formule et du dosage du traitement d'eau (réalisé en 2017 – à surveiller en 2018) – Une baisse du débit de production a été organisée afin de limiter la remontée de dépôts.
- Revoir la conception des compensateurs de dilatation et les remplacer (en cours de réalisation)

5.5.3 Objectif 3 : Optimisation de la distribution

- Réparation définitive de la fuite derrière les Jardins de Van Gogh et les Monrois en créant une chambre de vanne (réalisée en 2017)
- Création d'une nouvelle chambre de vanne en aval de la RPA
- Remplacement de vannes
- Adaptation des maintiens de pression pour assurer le secours total

5.5.4 Objectif 4 : Amélioration en sous-station

- Réfection des armoires électriques (réalisé en 2017)
- Reconditionnement des échangeurs ECS de CVB (réalisé en 2017)

- Reconditionnement de l'échangeur de chauffage de CVB (réalisé en 2017)
- Reconditionnement de l'échangeur de chauffage de Fosse Rouge Rond d'Or (réalisé en 2017)
- Reconditionnement de l'échangeur de chauffage de la résidence Les Monrois (réalisé en 2017)
- Analyse du fonctionnement de la résidence Val de Marne dont le régime de T° est trop élevé

5.6 TRAVAUX PREVISIONNELS SUR 2018

5.6.1 Puits producteur

Fin novembre 2017, la pompe exhauve s'est arrêtée de fonctionner et n'a pas pu être redémarrée alors qu'elle n'avait que 2 ans (durée de vie moyenne 4 ans).

Après analyse des relevés techniques, échanges avec le fournisseur de la pompe et venue d'un expert, un lien a été établi entre les différents incidents.

En effet, suite à l'inondation de septembre, plusieurs redémarrages de la pompe exhauve ont été réalisés afin de tester l'ensemble de la chaîne de sécurité, remplacer les équipements impactés par l'inondation et régler les paramètres de fonctionnement. De plus, des remontées de dépôts ont à nouveau été constatées, générant des arrêts automatiques de la pompe exhauve.

Ces multiples arrêts/redémarrages consistent en facteur de diminution de la durée de la vie de la pompe exhauve.

Lors du retrait de la pompe exhauve, la réglementation nous impose de réaliser une diagraphie sur le puits producteur. Pour réaliser cette opération, il est nécessaire de sortir le tube de traitement de fonds de puits pour faire descendre l'appareil rotatif de diagraphie.

Le tube n'a pas pu être sorti du puits en décembre. Il est collé par les dépôts.

Par conséquent, une opération majeure doit être réalisée en 2018, avec une machine de work-over pour :

- Ressortir la nouvelle pompe exhauve (et en faire sa maintenance rendue obligatoire par sa sortie)
- Forcer la sortie du tube de traitement de fonds de puits
- Curer le puits producteur
- Réaliser la diagraphie réglementaire
- Réaliser les opérations de reprise conformément aux résultats de la diagraphie.

5.6.2 Puits injecteur

Conformément aux fréquences réglementaires, les diagraphies vont être réalisées sur les puits de réinjection en juin 2018.

6 CLIENTELE DESSERVIE

Le tableau ci-après présente l'ensemble des abonnés et des puissances souscrites en 2016.

N° installation	Nom installation	Puissance souscrite (kW)
5370000302	AFUL Cite Verte A	3 323
5370000303	AFUL Cité Verte B	3 669
5370000304	Résidence "Les Monrois"	1 585
5370000305	Rés. "Les Jardins de Sucy"	702
5370000306	RPA "Cite Verte"	580
5370000307	ASL Les Monrois (Fosse Rouge)	7 880
5370000308	GS "Cité Verte" (Château)	520
5370000309	GS "Fosse Rouge"	545
5370000311	Château de Sucy	400
5370000313	Centre Administratif	420
5370000314	Château de Haute Maison	215
5370000316	Rés. Du Val de Marne	1 625
5370000317	Résidence "Les Iris"	200
5370000318	Rés. "Symphonie lot A"	103
5370000319	Rés. "Symphonie lots B et C"	235
5370000320	Rés. "Le Clos de Pacy"	712
5370000321	Salle Jean-Marie Poirier	250
5370000322	Médiathèque Municipale	150
5370000323	Foyer Delayat (Maison des Séniors)	150
5370000324	Rés. Côté Château - Bât. A/B/C/D et M	490
5370000325	Rés. Côté Château - Bât. E/F	210
5370000326	Rés. "Les Jardins de Van Gogh"	530
5370000402	Cité Verte A Logirep	1661
Total		26 155

A noter en 2017 :

- La séparation de la puissance souscrite de la cité Verte A en 2 abonnés

7 CONDUITE ET GESTION DU RESEAU

7.1 SUIVI ENERGETIQUE

Le tableau de suivi énergétique portant sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 27 décembre 2017 (date de relève des compteurs en décembre 2016) vous est présenté ci-après.

	Géothermie				Autres sources d'énergie	
	Volume de fluide extrait	Consommation électrique liée à la géothermie	Nb de jours de fctment	Part Géothermique	Part Appoint FOD	Part Appoint Gaz
Janvier	138 253	246 026	25	3 878	758	1 810
Février	133 090	208 287	23	3 810	97	507
Mars	157 500	207 205	25	4 205	0	38
Avril	110 482	113 466	25	2 584	0	0
Mai	106 860	106 332	25	1 867	0	0
Juin	115 248	158 339	25	532	0	0
Juillet	76 380	146 640	25	390	0	0
Août	94 671	182 612	26	477	0	1
Septembre	40 062	63 954	13	225	0	380
Octobre	95 768	92 640	26	1 278	0	106
Novembre	139 735	172 987	22	3 953	213	491
Décembre	61 011	74 116	13	1 472	291	2 917
Total	1 269 060	1 772 604	273	24 671	1 359	6 251

Nombre d'équivalents logements raccordés au réseau de chaleur	2565
Taux de couverture (pourcentage d'énergie thermique fournie par la géothermie par rapport à l'énergie thermique totale fournie au réseau)	76.4%

Le taux de couverture est conforme aux attentes après les travaux réalisés. Les mois de janvier, septembre et de décembre 2017 ont été marqués par les arrêts de la géothermie et un démarrage des chaufferies d'appoint.

7.2 REPARTITION DES CONSOMMATIONS PAR POSTES DE LIVRAISON

Le détail des consommations par sous-station vous est présenté en **annexe 1**.

7.3 CONSOMMATION EN COMBUSTIBLES DES CHAUFFERIES

Les consommations des différentes chaufferies vous sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Chaufferie Cité Verte A (en MWh PCI entrée chaudière)												
1 704	538	50	0	0	0	0	9	329	99	469	2 498	5 696
Chaufferie Cité Verte B (en MWh PCI entrée chaudière)												
397	80	3	0	0	0	0	0	86	25	97	804	1 493
Chaufferie Fosse Rouge (en MWh PCI entrée chaudière)												
892	114	0	0	0	0	0	0	0	0	250	342	1598
Total												
2 993	732	53	1	0	0	0	9	415	124	817	3 644	8 787

7.4 CONSOMMATION D'EAU DU RESEAU

Les consommations d'eau facturées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Compteur Face rue Churchill/ avenue Pompidou	Compteur Avenue Georges Pompidou	Total
Janvier	33		33
Février			0
Mars	245		245
Avril	9		9
Mai			
Juin	324		324
Juillet	15		15
Août			
Septembre	815		815
Octobre	28		28
Novembre			
Décembre	234		234
Total	1703		1703

8 EVOLUTION DU CONTRAT DE CONCESSION

8.1 EVOLUTION DE LA CLIENTELE DESSERVIE

Perspectives de raccordement

Projet ICADE « Les Toiles », 78 logements à l'angle de la Cité Verte et de la rue Ingres à l'horizon inconnu du fait de recours juridiques sur le permis de construire.

L'évolution de la ZAC « Centre ville » prévue pour les prochaines années est à l'étude pour le raccordement dans son ensemble. Le projet représente environ 300 logements et 8000m² de commerce sur la partie Ouest du réseau.

Il est à noter que SOGESUB étudie les possibilités d'amélioration du réseau primaire en tenant compte des extensions, de l'état du réseau et des attentes sur les réseaux secondaires de CVA, CVB et Fosse Rouge.

8.2 AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION

L'avenant n°4 au contrat de concession a été signé avec la ville de Sucy-en-Brie le 15 décembre 2016.

Cet avenant permet d'acter :

- la prise en charge par le concessionnaire d'un programme de travaux relatifs à la centrale de production géothermale et d'une partie du curage des puits,
- le traitement des déficits antérieurs de la Concession
- le renoncement à l'application des pénalités sur le taux de couverture au titre des exercices 2013 à 2015
- la modification du calcul des pénalités sur le taux de couverture
- la mise en œuvre d'un fond de contribution à la précarité énergétique
- la prolongation de la durée de la Concession de 4 ans.

Il est à noter que cet avenant est en cours de validation auprès du Tribunal Administratif de Melun et qu'à ce jour, aucun délai de traitement de ce dossier n'a été communiqué à SOGESUB et à la Ville.

9 SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

La sécurité des biens et des personnes est, depuis toujours, un objectif majeur pour SOGESUB.

L'engagement et l'implication de l'ensemble des collaborateurs sont nécessaire pour parvenir à notre objectif ultime : le « **zéro accident** ».

Les indicateurs de suivis de manière continue sont :

- Le taux de fréquence (TF) qui permet de suivre l'évolution des accidents avec arrêt,
- Le taux de gravité (TG) qui reflète le nombre de jours d'arrêt de travail consécutifs à un tel accident.

Ils se calculent de la manière suivante :

$$TF = \frac{\text{Nombre d' AT avec arrêt}}{\text{Nombre d' heures travaillées}} \times 1000000$$

$$TG = \frac{\text{Nombre de jours d'arrêts}}{\text{Nombre d' heures travaillées}} \times 1000$$

Aucun collaborateur travaillant pour SOGESUB n'a eu d'accident de travail au cours de l'année 2016 :

2016	TF	TG
SOGESUB	0	0

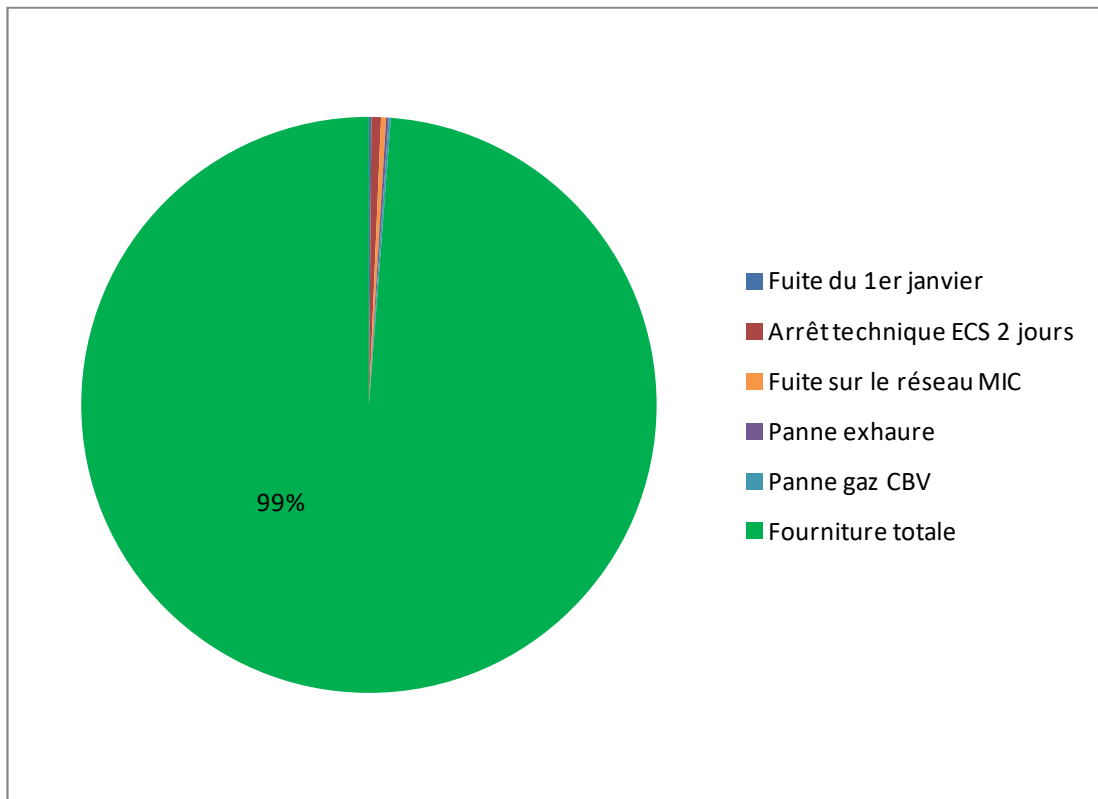
10 EXECUTION DU SERVICE PUBLIC

10.1 CONTINUITE DU SERVICE

Le Service du chauffage urbain n'a pas pu être assuré sans discontinuité durant la saison de chauffe 2017, avec notamment des perturbations lors de la fuite majeure sur le réseau de distribution en octobre 2017.

Un arrêt technique nécessitant une coupure d'ECS de 2 jours a été réalisé.

Lors de l'intervention pour la réparation définitive de la fuite Rue des Pendants, nécessitant une coupure du tronçon de réseau de plusieurs jours, SOGESUB a allumé les chaufferies d'appoint et a installé une chaufferie mobile pour les Jardins de Sucy limitant l'impact sur les abonnés.



10.2 ENVIRONNEMENT

L'atteinte d'un taux de couverture supérieur à 70% a permis d'éviter l'utilisation de combustible fossile à hauteur de 2000MWh et d'éviter environ 8000MWh par rapport à l'année 2015.

Cela représente une émission de CO2 plus faible de 300 tonnes que le taux de couverture de 70% et de 1300 tonnes qu'un taux de couverture à 50%.

A titre d'illustrations, les 300 t de CO2 évitées par an représentent l'équivalent de ce qu'absorbent en CO2 6000 arbres pendant une année.

L'exploitation des installations génère des déchets industriels banaux et spéciaux qu'il convient de traiter. L'équipe recherche actuellement d'autres solutions pour améliorer la gestion de ces déchets liquides et solides.

10.3 CONTROLES REGLEMENTAIRES

La réglementation impose différents types de contrôles réglementaires (en fonctionnement, à l'arrêt, etc.), sur plusieurs équipements de la chaufferie, notamment les installations électriques ainsi que le matériel de lutte contre l'incendie.

L'ensemble des contrôles effectués en 2017 sur les équipements en chaufferie se trouve en **annexe 2** (supports papier consultables à la centrale).

11 POLITIQUE DE COMMUNICATION

11.1 INFORMATIONS AUX USAGERS DURANT LE SERVICE

Nous nous efforçons de réduire la durée de nos interventions et dans le cadre de nos programmes de maintenance, de prévenir les riverains par voie d'affiche, des dates d'engagement et d'achèvement prévisionnelles des travaux (panneaux d'informations).

Ainsi, avant chaque phase de travaux, des panneaux explicatifs sont affichés dans les halls d'entrée des immeubles concernés. Les dates de coupure, pour entretien technique annuel, sont communiquées à chaque abonné et par avis collectif, aux usagers concernés, avec un préavis minimal de dix jours.

Le site internet relaye également cette information.

<http://sucy-en-brie.reseau-chaueur.fr>

11.2 TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Jusqu'à présent, une plateforme d'appels est mise à disposition des usagers pour recevoir leur réclamation, s'assurer de la prise en charge de la réclamation par un technicien et tracer la réclamation dans un outil informatique.

Les évènements de 2017, qui ont marqué la fourniture de service ont mis en avant un manque d'utilisation par les abonnés de cette plateforme d'appels et une variété de moyens de communication ne permettant pas à SOGESUB de s'assurer du bon traitement des réclamations. Une nouvelle campagne d'information pour sensibiliser les abonnés à utiliser la plateforme est prévue courant 2018.

En 2017, SOGESUB a mis aussi à disposition des abonnés une adresse mail commune :

centrale.sucy@engie.com

11.3 PARTICIPATION A LA SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-tenu des difficultés d'exploitation lors de la semaine du développement durable, les opérations de portes ouvertes sont reportées.

11.4 VISITE POUR UN GROUPE SCOLAIRE

Le 17 octobre, des élèves du Collège du Fort de l'Est ont pu découvrir le fonctionnement de la géothermie, à travers une présentation et une visite de site.

11.5 SITE INTERNET

Le site internet dédié à SOGESUB a été modernisé courant 2015. Le site internet est un réel vecteur de communication qui est mis à jour régulièrement en reprenant l'actualité du réseau.

Ce site est accessible à l'adresse suivante : <http://sucy-en-brie.reseau-chaaleur.fr/>

12 COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL

12.1 ANALYSE DU BILAN

Le bilan est présenté en **annexe 3**.

12.1.1 Analyse de l'actif

Immobilisations

Les immobilisations de SOGESUB sont comptabilisées pour un montant brut de 11 570 k€ soit une baisse par rapport à 2016 correspondant à la sortie de 50% des travaux du curage des puits conformément aux termes de l'avenant 4

Le détail des immobilisations est présenté **en annexe 4**.

Stocks

Cette rubrique correspond à la valorisation du stock de fioul qui s'élève à fin décembre à 30 k€.

Créances

Ce poste comprend les éléments suivants :

- Créances clients pour un montant de 576 k€
 - dont 78 k€ de solde client dont le délai de retard est supérieur à 180 jours
- Autres créances : créances sur l'état et autres collectivités Publiques : 233 k€.

12.1.2 Analyse du passif

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'élève pour l'année 2017 à – 2 231 k€, en diminution de 288k€ par rapport à l'année 2016 en raison du résultat négatif de l'exercice qui vient augmenter négativement le report à nouveau.

Emprunts et dettes

Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit

Ce poste reprend principalement le montant du financement mis en place au cours de l'exercice 2010 pour un montant initial de 5 855 k€ (3 452 k€ pour 2017).

Emprunts et dettes financières divers

Ce poste correspond à la dette de SOGESUB vis-à-vis du Groupe ENGIE. Ce poste s'élève à 3 886 k€ au terme de l'exercice 2017.

12.2 ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation vous est présenté en **annexe 5**

12.2.1 Principes adoptés pour la constitution des provisions et des reprises

Preamble

La comptabilité de la société SOGESUB est tenue dans un outil comptable et de gestion commune à toutes les entités qui composent la société Engie Energie Services. Les arrêtés des comptes sont réalisés trimestriellement et en milieu de mois afin de répondre aux délais fixés par le Groupe Engie pour la consolidation de toutes ses entités. Aussi, pour chaque arrêté des comptes l'ensemble des charges et des produits du mois en cours est estimé.

Energie

Les produits et les charges du mois d'arrêté des comptes sont estimés (factures à établir ou à recevoir) sur la base de la consommation théorique du mois (modélisation des consommations) ramené au nombre de degrés jour.

Exploitation

Chacun des postes de produits et de charges d'exploitation sont estimés en 12^{ème}. Pour les charges qui couvrent deux exercices (ex : assurances du 01/07/N à 30/06/N+1), des régularisations de type charges constatées d'avance ou produits constatés d'avance sont comptabilisées.

Garantie totale

Un logiciel dédié permet le calcul des dotations et reprises GER. Le plan de dépenses GER qui a été fixé dans le contrat de concession est renseigné dans le système. A chaque exercice les dotations sont constituées annuellement à partir du rapport entre le montant cumulé des dépenses du plan et la durée de la concession. Les dépenses GER comptabilisées chaque année entraînent une reprise à hauteur du montant enregistré selon le disponible de provision.

L'inventaire complet des dépenses a été révisé début 2018 permettant de revoir l'ensemble des provisions.

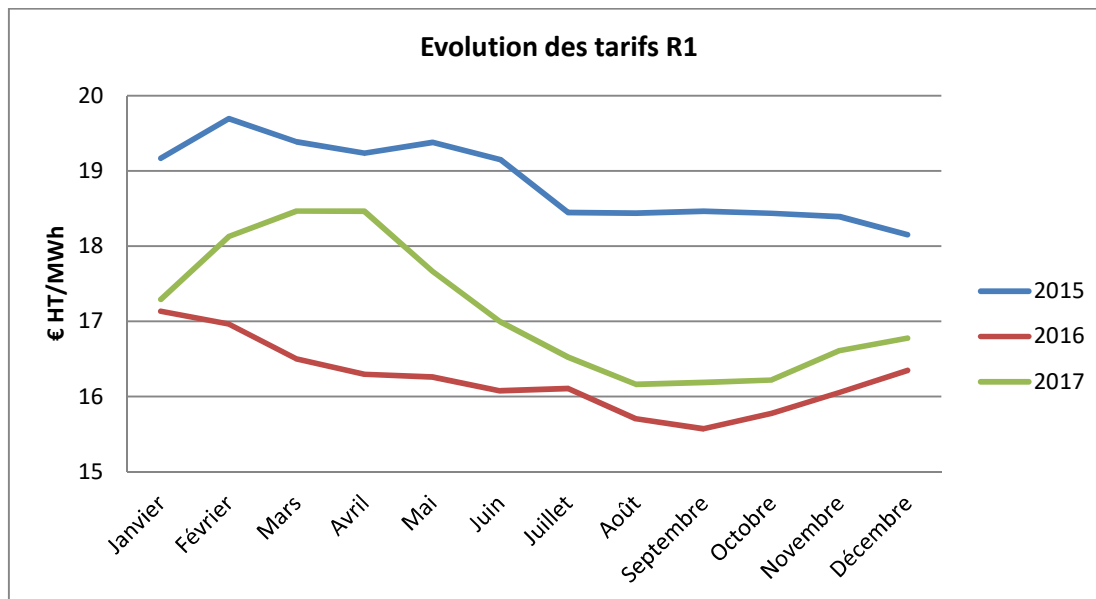
12.2.2 Produits d'exploitation

Ventes R1 et R2

Pour l'exercice 2017, le chiffre d'affaires issu de la facturation aux abonnés s'élève à **1 796 k€ HT** répartis comme suit :

- **R1 : 516k€ HT**

Le prix moyen est ainsi de 17,43€ HT/MWh contre 16,55 € HT/MWh en 2016, soit une hausse de 5%. Cette hausse s'explique d'une part par la hausse des indices et la hausse des taxes et contributions (+0,6€ HT/MWh).



- **R2 : 1 270 k€ HT**

Le prix moyen est ainsi de 49,71 € HT/kW contre 49,35 € HT/kW en 2016, soit une augmentation de 0,7% due aux évolutions des indices.

Le prix moyen des redevances R1 et R2 pour chaque abonné est présenté en **annexe 6**.

Reprises sur provisions GER

Le montant des reprises de provisions GER pour l'exercice 2017 s'élève à 13k€. Ce montant est lié à l'inventaire comptable qui a dû être remis à jour afin d'adapter le plan prévisionnel de GER sur la durée globale de la DSP.

Autres produits

Ce poste représente la refacturation des charges d'électricité sur les résidences concernées (Fosse Rouge, Cité Verte A, Cité Verte B). Nous notons également pour l'année 2017, le remboursement d'assurance SAF d'un montant de 525 556€ au titre des travaux effectués sur la géothermie (curage du puits)(affecté au solde du compte GER).

12.2.3 Charges d'exploitation

Energie primaire

L'exercice 2017 présente par rapport à 2016 une hausse des charges de gaz et FOD liées à la baisse de valorisation de la géothermie, à la hausse des indices gaziers et à la rigueur climatique avec des températures plus froides nécessitant un allumage plus important de l'appoint.

Eau et produits de traitement

On note que les achats d'inhibiteur de corrosion ont baissé en raison du changement de produit.

Sous-traitance

Une nouvelle convention d'exploitation a été établie entre SOGESUB et ENGIE Réseaux dans laquelle Engie Réseaux gère l'exploitation en mettant du personnel d'exploitation, avec leurs véhicules, leurs téléphones, leurs outils de base et équipements de protection individuelle.

Les autres prestations sont gérées par SOGESUB.

GER dépenses réelles

Pour l'exercice 2017, le montant des dépenses GER s'élève à **900 k€**. Le détail des dépenses est présenté en **annexe 7**.

Il est à noter les dépenses suivantes majeures impactant l'exercice :

- Travaux de curage des puits à hauteur de 338k€ (comme prévu dans l'avenant 4)
- Première partie des travaux suite à l'inondation : 26k€
- Première partie des frais liés au changement de la pompe exhaure : 67k€
- Travaux liés aux fuites sur têtes de puits : 97k€
- Travaux liés aux fuites sur le réseaux : 130k€

Le bilan des dépenses et de l'alimentation du compte de Garantie et Entretien Renouvellement est repris dans le tableau ci-dessous :

EXERCICE	DEPENSES				ALIMENTATION			SOLDE		SOLDE CUMULE
	P3/1 GE	P3/2 RN	Rembt Ass	TOTAL	P3/1 GE	P3/2 RN	TOTAL	P3/1 GE	P3/2 RN	
2006										495 000
2007	125 179	126 669		251 848	28 188	60 848	89 036	-96 991	-65 821	332 188
2008	196 247	563 774		760 021	29 583	63 189	92 772	-166 664	-500 585	-335 061
2009	42 465	476 184		518 649	32 095	61 732	93 827	-10 370	-414 452	-759 883
2010	12 962	86 948		99 910	32 958	62 437	95 395	19 996	-24 511	-764 398
2011	4 242	39 928		44 170	33 300	63 182	96 482	29 058	23 254	-712 086
2012	19 875	61 639		81 514	36 191	64 751	100 942	16 316	3 112	-692 658
2013	3 959	573 726		577 685	36 309	65 400	101 709	32 350	-508 326	-1 168 634
2014	372 132	86 500	-100 000	358 632	34 396	64 822	99 218	-237 736	-21 678	-1 428 048
2015	12 839	440 028	-143 859	309 008	36 884	63 823	100 707	167 904	-376 205	-1 636 349
2016	49 617	187 593	-336 510	-99 300	36 414	63 083	99 497	323 307	-124 510	-1 437 553
2017	524 034	376 140	-525 556	374 618	37 048	63 870	100 918	38 570	-312 270	-1 711 252
Total	1 363 552	3 019 129	-1 105 925	3 276 755	373 366	697 137	1 070 503	115 739	-2 321 992	-1 711 252

Le compte P3/1 dit de Gros Entretien est alimenté par un pourcentage des recettes R2 de 2,87%

Le compte P3/2 dit de Renouvellement est alimenté par un pourcentage des recettes R2 de 5%

Le solde de la DSP précédente, tel qu'acté dans la DSP est 495 000€.

Assurances

Le montant des primes d'assurances annuelles s'élève, pour l'exercice 2017, à **22 k€**.

Charges de personnel

Les charges de personnel sont facturées par Engie Réseaux selon les modalités du contrat d'exploitation. Le coût de la mise à disposition du personnel Engie Réseaux pour l'exploitation s'élève à 170 000 € HT par an (date de valeur avril 2017, montant révisé selon la formule de révision indiquée dans le contrat).

Un renforcement des équipes a été nécessaire sur 2017 à la fois par du personnel Engie Réseaux mais aussi par du personnel en interim.

Redevance versée à la collectivité

La redevance ville a été, pour l'exercice 2017, d'un montant de 32,6 k€ (**annexe 8**).

Amortissement de caducité

Pour l'exercice 2017, le montant des dotations pour amortissement de caducité s'élève à 474 k€, soit une baisse par rapport à 2016, principalement due à :

- La baisse des immobilisations corporelles qui a eu lieu durant l'exercice 2017 de 338k€
- Le lissage des immobilisations jusqu'à fin 2028.

Le tableau des amortissements est présenté en annexe 4.

Dotations aux provisions pour renouvellement

Une reprise de provisions de GER de 13 k€ a été réalisée sur l'exercice au titre de la dotation calculée sur la base du plan de dépenses.

Années	Dotations	Reprises	Solde des Dotations et Reprises
2006			330 674
2007	60 848	110 936	280 586
2008	63 189	304 387	39 389
2009	61 732	99 344	1 776
2010	62 437	60 993	3 220
2011	63 182	18 922	47 480
2012	64 751	76 556	35 675
2013 (1)	65 400	101 075	0
2014 (2)	64 822	50 175	14 647
2015	63 823	63 823	14 647
2016	63 083	78 425	-695
2017	63 870	13 168	50 007

Ce tableau va être revu sur l'année 2018 pour réaligner le plan de dotations /reprises et les dépenses réalisées et prévues de GER.

Frais généraux

Ce poste prend en compte les éléments suivants :

- Frais de siège :
Ces frais correspondent à l'assistance administrative et technique apportée par la société Engie Réseaux à sa filiale SOGESUB dans le cadre d'une convention ad hoc
- Frais généraux :
Ce poste prend en compte principalement des charges d'honoraires de commissaires aux comptes et d'avocats et de cotisations FEDENE.
- Impôts & Taxes (hors IS)

Résultat financier

Pour 2017, les charges financières correspondent d'une part aux intérêts de compte courant facturés par Engie Réseaux au titre de la convention de trésorerie établie avec SOGESUB, et d'autre part, aux charges d'intérêt du financement mis en place en 2010.

12.2.4 Résultat courant avant impôts

Le résultat courant avant impôts en fin d'exercice 2017 est de -439 k€.

12.3 NOTE COMPLEMENTAIRE

12.3.1 Convention d'exploitation déléguée

Une convention d'exploitation déléguée a été signée entre SOGESUB et Engie Réseaux. SOGESUB a confié à Engie Réseaux l'exploitation opérationnelle du Réseau (Production et distribution de chaleur) et la gestion de l'activité couvrant l'ensemble des services supports à l'exploitation et à son fonctionnement.

Ainsi Engie Réseaux met à disposition le personnel nécessaire à l'exploitation et son encadrement, avec frais de véhicules, de téléphones, d'astreintes, d'outils classiques et d'EPI.

Ce contrat est actualisé trimestriellement lors de chaque facturation selon la formule d'indexation contractuelle.

L'équipe opérationnelle en place pour l'année 2017 s'est composée :

Lionel NADJAR : Responsable de Réseau de Chaleur , renforcé par M. Guerton à compter de février 2017 et remplacé par M. Blanès à compter de novembre 2017

Laurent MOUSSET : Technicien d'exploitation

Donatien KOUASSI : Technicien d'exploitation

Sébastien TOURNIER : Technicien de maintenance

Kévin ANTUNES : Technicien supérieur d'exploitation à compter de novembre 2017

Marc SALINESI : Ingénieur d'exploitation

Des renforts opérationnels venus d'autres sites d'exploitation et de la cellule automatisation ont été nécessaires lors des incidents.

12.3.2 Convention de trésorerie

Une convention de trésorerie a été établie avec Engie Energie Services qui prévoit des frais/produits financiers découlant des besoins ou excédants de trésorerie de SOGESUB.

Les sommes portées au compte courant sont productrices d'intérêts sur la base du taux de rémunération bancaire EONIA +/- 0,15%.

Le taux EONIA est le taux de rémunération des dépôts interbancaires du jour.

12.4 SYNTHÈSE

L'année 2017 a été marquée par de nombreux incidents techniques que l'équipe a su gérer pour garantir une bonne continuité de service et s'assurer d'obtenir au moins 70% de couverture de la production par la géothermie.

Les charges d'exploitation ont été plus importantes qu'escomptées, malgré quelques optimisations sur certains postes et seront à surveiller sur la durée.

Les dépenses de GER sont toujours largement supérieures aux dépenses prévisionnelles compte-tenu de la vétusté plus rapide des installations.

Annexe 1 Répartition des consommations par poste de livraison

N° installation	Nom installation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
5370000302	AFUL Cite Verte A	715	531	523	331	238	79	56	70	75	166	469	481	3 735
5370000303	AFUL Cité Verte B	887	590	603	381	278	87	62	82	80	182	582	666	4 480
5370000304	Résidence "Les Monrois"	440	323	288	164	125				55	106	331	361	2 193
5370000305	Rés. "Les Jardins de Sucy"	166	118	117	73	60	22	16	21	20	47	125	138	923
5370000306	RPA "Cité Verte"	171	135	124	79	55	22	21	20	24	59	132	130	972
5370000307	ASL Les Monrois (Fosse Rouge)	2 169	1 409	1 224	794	474					333	1 515	1 483	9 401
5370000308	GS "Cité Verte" (Château)	101	74	67	38	21	5		8	4	11	78	80	487
5370000309	GS "Fosse Rouge"	61	22	15	8	4						21	26	157
5370000311	Château de Sucy	59	40	40	23	13					9	43	43	270
5370000313	Centre Administratif	51	39	34	19	10					6	26	40	225
5370000314	Château de Haute Maison	27	17	15	9	5					2	16	18	109
5370000316	Rés. Du Val de Marne	347	250	242	139	113	60	44	54	74	119	260	282	1 984
5370000317	Résidence "Les Irs"	40	56	32	15	11					1	33	37	225
5370000318	Rés. "Symphonie lot A"	31	19	16	7	4					2	19	22	120
5370000319	Rés. "Symphonie lots B et C"	56	38	32	15	9					3	36	42	231
5370000320	Rés. "Le Clos de Pacy"	219	153	143	85	69	38	30	37	40	64	161	190	1 229
5370000321	Salle Jean-Marie Poirier	57	38	31	14	11					4	32	42	229
5370000322	Médiathèque Municipale	47	32	28	15	10					2	25	38	197
5370000323	Foyer Delayat (Maison des Séniors)	21	12	11	5	2					1	13	13	78
5370000324	Rés. Côté Château - Bât. A/B/C/D et M	35	24	26	17	16	16	13	14	14	16	25	34	250
5370000325	Rés. Côté Château - Bât. E/F	33	17	11	1	4		1		1	5	19	32	124
5370000326	Rés. "Les Jardins de Van Gogh"	83	36	32	22	19	17	12	14	16	20	33	36	340
5370000402	Cité Verte A Logirep	358	265	262	165	119	40	28	35	38	83	235	240	1 867
	Total	6 174	4 238	3 916	2 419	1 670	386	283	355	441	1 241	4 229	4 474	29 826

Annexe 2 Suivi des visites réglementaires

Périodicité	Désignation	DATE Dernière Action
A	Vérification des compteurs calories	nov-17
A	Verification des extincteurs	nov-16
A	Vérification des échelles	févr.-17
BOUCLE GEOTHERMALE		
5A	Diagraphie puits producteur quinquennale	avr.-13
3A	Diagraphie puits injecteur triennale sucy2	juil.-15
3A	Diagraphie puits injecteur triennale sucy1	juil.-15
	Contrôle des pressostats HP	déc-17
A	Contrôle des soupapes	septembre-17
ENVIRONNEMENT		
A	Contrôle des centrales de détection CVA/CVB	juin-17
A	Contrôle centrale détection H2S Géo	octobre-17
2A	Contrôle periodique des installations de combustion cite verte B	janv.-16
2A	Contrôle periodique des installations de combustion cite verte A	janv.-16
2A	Contrôle periodique des installations de combustion fosse rouge	janv.-16
	Ramonage des chaudières	novembre-17
	Contrôles cheminées Fosse Rouge	août-17
ELECTRICITE		
A	Vérification conformités électriques Centrale	mars-17
A	Vérification conformités électriques fosse rouge	mars-17
	Vérification conformités électriques cité verte B	mars-17
A	Vérification conformités électriques cité verte A	mars-17

Annexe 3 Bilan fiscal

Voir l'annexe en fin de document.

Annexe 4 Tableau des immobilisations et des amortissements

Designation de l'immobilisation	CAP début ex	Val cpt déb ex	Amo début ex	Entrée	Sortie	Transfert	Amort exercice	Val compt fin ex	CAP fin ex	CAP actuels
NOUVEAU PUIE DE GEOTHERMIE	6 713 764,17	3 356 882,02	-3 356 882,15	0,00	0,00	0,00	-279 740,17	-3 077 141,85	3 077 141,85	6 713 764,17
RACCORDEMENT MAISON DE RETRAITE AU RESEAU GEOTHERM	6 536,78	3 481,11	-3 055,67	0,00	0,00	0,00	-290,09	-3 191,02	3 191,02	6 536,78
RACCORDEMENT RESIDENCE GTC VAL DE MARNE	170 637,59	1 009 503,59	-61 134,00	0,00	0,00	0,00	-9 125,30	-100 378,29	1 009 378,29	170 637,59
POSE CLOTURE GRILLAGE	1 174,60	6 770,34	-4 975,66	0,00	0,00	0,00	-564,20	-5 399,86	6 206,15	1 174,60
AMENAGEMENT	58 539,61	0,00	-58 539,61	0,00	0,00	0,00	0,00	-58 539,61	0,00	58 539,61
RACCORDEMENT RESIDENCES SYMPHONIE LOT 1 SUCY EST	133 936,00	78 786,52	-55 149,48	0,00	0,00	0,00	-7 128,68	-71 657,84	71 657,84	133 936,00
RACCORDEMENT RESIDENCES SYMPHONIE LOT B&C SUCY	71 816,00	42 314,22	-29 501,78	0,00	0,00	0,00	-3 828,63	-38 485,59	38 485,59	71 816,00
RACCORDEMENT RESIDENCE LES IRIS SUCY EST	87 950,00	53 056,52	-34 893,48	0,00	0,00	0,00	-4 767,51	-48 289,01	48 289,01	87 950,00
CHAUFFERIE CITE VERTE B	397 011,29	231 589,94	-165 421,35	0,00	0,00	0,00	-19 299,16	-212 290,78	212 290,78	397 011,29
RACCORDEMENT DU CLOS DE PACY	122 290,75	71 706,34	-50 584,41	0,00	0,00	0,00	-5 975,53	-65 230,81	65 230,81	122 290,75
RACCORDEMENT MAISON DES SENIORS	10 188,41	5 943,26	-4 245,15	0,00	0,00	0,00	-495,27	-5 447,99	5 447,99	10 188,41
RESEAU ANTEME PRINCIPALE ET SUCY OUEST	496 893,78	291 311,15	-205 582,63	0,00	0,00	0,00	-24 275,93	-267 035,22	267 035,22	496 893,78
RESEAU MEDATHIQUE SOUS STATION SUCY OUEST	8 686,41	5 067,06	-3 619,35	0,00	0,00	0,00	-422,26	-4 644,80	4 644,80	8 686,41
RESEAU JEAN MARIE POIRIER SOUS STATION SUCY OUEST	13 260,41	7 735,26	-5 525,15	0,00	0,00	0,00	-644,61	-7 090,65	7 090,65	13 260,41
RESEAU JEAN MARIE POIRIER SOUS STATION SUCY OUEST	13 260,41	7 735,26	-5 525,15	0,00	0,00	0,00	-644,61	-7 090,65	7 090,65	13 260,41
REHABILITATION DU Puits GEOTHERMAL Puits n°2	1 340 763,76	831 634,27	-509 129,49	0,00	0,00	0,00	-69 302,86	-762 331,41	762 331,41	1 340 763,76
CREATION ET MEP DEBIT METRE GEOTHERMAL Puits n°2	9 157,55	6 675,81	-2 481,74	0,00	0,00	0,00	-556,44	-6 119,37	6 119,37	9 157,55
MISE EN CONFORMITE CUVES FIOUL	42 438,18	28 292,10	-14 146,08	0,00	0,00	0,00	-2 357,68	-25 934,42	25 934,42	42 438,18
MISE EN CONFORMITE CUVES FIOUL	42 438,18	28 292,10	-14 146,08	0,00	0,00	0,00	-2 357,68	-25 934,42	25 934,42	42 438,18
MEP NOUVELE GTC	12 386,12	9 008,09	-3 378,03	0,00	0,00	0,00	-750,67	-8 257,42	8 257,42	12 386,12
ADAPTATION VANNE Puits INJECTEUR	22 675,00	17 513,13	-5 161,87	0,00	0,00	0,00	-1 523,43	-15 989,70	15 989,70	22 675,00
ADAPTATION SOUPAPE SECURITE GEO	4 442,00	3 430,79	-1 011,21	0,00	0,00	0,00	-285,96	-3 144,83	3 144,83	4 442,00
RACCORDEMENT SOUS STATIONS A ETF	190 269,41	150 599,54	-39 669,87	0,00	0,00	0,00	-12 552,83	-138 046,71	138 046,71	190 269,41
RENOUATION CENTRALE DE GEOTHERMIE	679 795,21	573 748,98	-106 046,23	0,00	-338 500,00	0,00	-19 730,21	-215 518,77	215 518,77	341 295,21
CURAGE Puits SUC1 ET SUC2	1 205 159,29	1 048 941,75	-156 217,54	0,00	0,00	0,00	-87 411,81	-961 529,94	961 529,94	1 205 159,29
MATERIEL ISOLANTS SUR ECHANGEURS	9 165,00	8 146,67	-1 018,33	0,00	0,00	0,00	-678,89	-7 467,78	7 467,78	9 165,00
RACCORDEMENT RESIDENCE JARDINS DE VAN GOGH	90 854,00	88 999,94	-1 854,06	0,00	0,00	0,00	-7 416,66	-81 583,28	81 583,28	90 854,00
	11 910 363	7 031 138	-4 879 224	0	-338 500	0	-559 125	-6 191 387	6 133 514	11 571 863

Annexe 5 Compte d'exploitation

		2015	2016	2017	Ecart 2016/ 2017
Produits					
Ventes R1		604	507	516	2%
	Nb de MWh vendus	31 805	30 629	29 826	-3%
	Prix moyen R1 € HT/MWh	18,99	16,55	17,43	5,3%
Ventes R2		1 285	1 270	1 280	1%
	Nb de kW souscrits	26 218	25 740	26 174	2%
	Prix moyen R2 € HT/kW	49,03	49,35	49,71	0,7%
Sous-total ventes		1 889	1 777	1 796	1%
	Reprise de prov. GER	64	78	13	
	Autres produits	31	596	538	
	Travaux	63	66	49	
Total Produits		2 047	2 517	2 396	-5%

		2015	2016	2017	Ecart 2016/ 2017
Charges d'exploitation					
Energie primaire		858	480	561	17%
	Achat d'électricité géothermie	86	128	120	-6%
	Qté (MWhé)	915	1 710	1 773	4%
	Achat de gaz	712	262	305	16%
	Qté (MWh PCS)	18 030	6 753	7 719	14%
	Achat de FOD	4	46	93	103%
	Qté (MWh PCI)	9	421	1 598	280%
	Achat d'électricité chaufferies	56	44	43	-3%
	Qté (MWhé)	359	330	353	7%
	Régul. exercices antérieurs	0	0	0	
Eau et produits de traitement		51	91	42	-54%
	Eau	2	12	6	
	Inhibiteur de corrosion et traiteme	49	79	35	
Fournitures d'entretien		0	0	18	0%
Sous-traitance		78	64	98	54%
	Ramonages	3	5	5	
	Contrôle install. électriques	2	3	2	
	Contrôle install. thermiques	1	1	9	
	Compteurs d'énergie	1	1	4	
	Extincteurs	0	0	1	
	Cuves FOD	1	2	6	
	Traitement de l'annulaire	4	4	0	
	Entretien chambres à vannes	1	1	2	
	GTC	1	1	4	
	Sous-traitance géothermie	63	45	55	
	Autre sous-traitance	1	1	0	
	Géoréseaux	1	1	4	
	Manutention et protection	0	0	3	
	Déchets	0	0	2	
	Télécommunication	0	0	3	
GER Dépenses réelles		309	237	900	279%
	GE	207	44	524	1099%
	RN	102	194	376	94%
Assurances		24	20	22	10%
	SAF	15	14	15	
	RC + PE + BM	9	5	7	
Autres charges (dont travaux)		1	2	0	-100%
Charges de personnel		140	142	194	37%
	Rémunération du personnel	92	95	113	
	Charges sociales	48	47	56	
	Renfort en interim	0	0	25	
Charges de gestion courante		41	33	36	10%
	Redev. d'occup. domaine public	31	33	33	
	Autres charges	10	0	4	

	2015	2016	2017	Ecart 2016/ 2017
Dotation aux amortissemens et provisions	684	857	616	-28%
Amortissement de caducité	620	779	474	
Dotation aux amort. industriels	0	0	0	
Dotations aux provisions pour GE	0	0	0	
Dotations aux provisions pour RN	64	78	64	
Autres dotations aux provisions	0	0	78	
Total Charges	2 186	1 926	2 487	29%
Marge Brute	-139	591	-91	-115,4%
Frais de siège	107	109	110	0%
Assistance technique	37	37	37	
Assistance administrative	71	72	73	
Frais généraux	13	20	18	-11%
Frais de comm. et d'information des usager	0	1	0	
Taxe professionnelle	14	0	13	
Autres impôts	-3	39	0	
Total Frais Généraux	131	169	141	-17%
Résultat d'exploitation	-270	422	-232	-154,9%
Produits financiers	0	0	0	
Charges financières	241	230	207	-10%
Résultat avant impôts	-511	191	-439	-329,4%
IS (34,43%)	0	66	0	
Participation salariés	0	0	0	
Résultat net	-511	125	-439	-449,9%

Commentaires :

- Les amortissements de caducité comprennent les immobilisations des investissements à hauteur de -559k€ (comme précisé dans l'annexe 4) sur l'exercice diminués des subventions perçues au titre de l'exercice à hauteur de 85k€, lissés jusqu'à fin 2028.

Annexe 6 Tarifs moyens par abonnés sur l'année 2016

Les données présentées dans le tableau ci-dessous ne concernent que les éléments relatifs à l'année 2017 et excluent donc toute régularisation liée aux années antérieures.

C'est la raison pour laquelle les montants totaux des chiffres d'affaires R1 et R2 diffèrent de ceux présentés dans le compte d'exploitation.

La refacturation d'électricité n'est pas incluse dans le tableau ci-dessus.

N° installation	Nom installation	Conso en MWh	R1		PS en kW	R2		Total		
			CA en € HT	PU moyen (€/HT/MWh)		CA en € HT	PU moyen (€/HT/kWh)	CA en € HT	PU moyen (€/HT/MWh)	PU moyen (€/TTC/MWh)
5370000302	AFUL Cite Verte A	3 735	65 141,88 €	17,44 €	3 323	165 201,58 €	49,71 €	230 343,46 €	61,68 €	65,07 €
5370000303	AFUL Cite Verte B	4 480	78 032,60 €	17,42 €	3 669	182 402,81 €	49,71 €	260 435,41 €	58,13 €	61,33 €
5370000304	Résidence "Les Monrois"	2 193	38 183,77 €	17,41 €	1 585	78 797,61 €	49,71 €	116 981,38 €	53,34 €	56,28 €
5370000305	Rés. "Les Jardins de Sucy"	923	16 033,70 €	17,37 €	702	34 899,63 €	49,71 €	50 933,33 €	55,18 €	58,22 €
5370000306	RPA "Cite Verte"	972	16 887,98 €	17,37 €	580	28 834,44 €	49,71 €	45 722,42 €	47,04 €	49,63 €
5370000307	ASL Les Monrois (Fosse Rouge)	9 401	164 136,11 €	17,46 €	7 880	391 750,92 €	49,71 €	555 887,03 €	59,13 €	62,38 €
5370000308	GS "Cité Verte" (Château)	487	8 493,25 €	17,44 €	520	25 851,58 €	49,71 €	34 344,83 €	70,52 €	74,40 €
5370000309	GS "Fosse Rouge"	157	2 734,07 €	17,41 €	545	27 094,46 €	49,71 €	29 828,53 €	189,99 €	200,44 €
5370000311	Château de Sucy	270	4 720,09 €	17,48 €	400	19 885,83 €	49,71 €	24 605,92 €	91,13 €	96,15 €
5370000313	Centre Administratif	225	3 944,56 €	17,53 €	420	20 880,09 €	49,71 €	24 824,65 €	110,33 €	116,40 €
5370000314	Château de Haute Maison	109	1 906,80 €	17,49 €	215	10 688,64 €	49,71 €	12 595,44 €	115,55 €	121,91 €
5370000316	Rés. Du Val de Marne	1 984	34 362,30 €	17,32 €	1 625	80 786,21 €	49,71 €	115 148,51 €	58,04 €	61,23 €
5370000317	Résidence "Les Iris"	225	3 954,25 €	17,57 €	200	9 942,92 €	49,71 €	13 897,17 €	61,77 €	65,16 €
5370000318	Rés. "Symphonie lot A"	120	2 093,03 €	17,44 €	103	5 120,62 €	49,71 €	7 213,65 €	60,11 €	63,42 €
5370000319	Rés. "Symphonie lots B et C"	231	4 035,46 €	17,47 €	235	11 682,92 €	49,71 €	15 718,38 €	68,04 €	71,79 €
5370000320	Rés. "Le Clos de Pacy"	1 229	21 277,20 €	17,31 €	731	36 347,69 €	49,72 €	57 624,89 €	46,89 €	49,47 €
5370000321	Salle Jean-Marie Poirier	229	4 000,91 €	17,47 €	250	12 428,64 €	49,71 €	16 429,55 €	71,74 €	75,69 €
5370000322	Médiathèque Municipale	197	3 448,78 €	17,51 €	150	7 457,20 €	49,71 €	10 905,98 €	55,36 €	58,41 €
5370000323	Foyer Delavat (Maison des Seniors)	78	1 361,74 €	17,46 €	150	7 457,20 €	49,71 €	8 818,94 €	113,06 €	119,28 €
5370000324	Rés. Côte Château - Bât. A/B/C/D et M	250	4 301,88 €	17,21 €	490	24 360,13 €	49,71 €	28 662,01 €	114,65 €	120,95 €
5370000325	Rés. Côte Château - Bât. E/F	124	2 137,40 €	17,24 €	210	10 440,07 €	49,71 €	12 577,47 €	101,43 €	107,01 €
5370000326	Rés. "Les Jardins de Van Gogh"	340	6 025,82 €	17,72 €	530	26 348,72 €	49,71 €	32 374,54 €	95,22 €	100,46 €
5370000402	Cité Verte A Logrepp	1 867	32 570,94 €	17,44 €	1 661	82 575,93 €	49,71 €	115 146,87 €	61,66 €	65,06 €
	Total	29 826	519 784,52 €	17,43 €	26 174	1 301 235,84 €	49,71 €	1 821 020,36 €	61,05 €	64,41 €

Annexe 7 Détail des dépenses de GER

Installation	Référence chantier	Objet des travaux	Dépenses	Type de chantier
CHAUFFERIE CVA	1462715	Remplacement des soupapes des chaudières 2 & 3	646	RN
CHAUFFERIE FOSSE ROUGE	1463722	Remplacement de compteurs	2325	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	1468916	Remise en état du capteur de pression	173	RN
CHAUFFERIE CVA	1480830	Remplacement de matériels sur les 3 brûleurs.	250	RN
CHAUFFERIE CVA	1492222	Remplacement du boîtier de contrôle.	961	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	1852833	Remplacement de trois pompes de relevage sur la production et les deux réinjections	2211	RN
CHAUFFERIE FOSSE ROUGE	1879118	Remplacement de compteurs	688	RN
CHAUFFERIE FOSSE ROUGE	1908988	Remplacement moteur électrique pompe de recyclage chaudière	341	RN
CHAUFFERIE CVA	1920563	Remise en état du maintien de pression chaudières	2685	GE
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	1930682	Détection, terrassement et réparation fuite de réseau géothermique à coté de la tour 9 bis Monrois	25154	RN
CHAUFFERIE CVA	1921135	Remplacement de deux déverseurs MDP chaudières	885	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	1921974	Intervention sur les filtres géothermaux	3448	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	1932537	Travaux suite à fuite sur tête de puits GSUC1	31088	GE
CHAUFFERIE CVA	1936048	Remplacement de deux électrovannes remplissage bache MDP Réseau du secours et circuit chaudières	304	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	1943936	Ouverture et nettoyage des deux échangeurs géothermaux	3180	GE
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	1946161	Remplacement du variateur de la pompe exhaurer en urgence	16231	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	1951297	Réparation de la fuite du puit injecteur SUCY 1	6700	GE
CHAUFFERIE CVA	1976092	Remplacement du brûleur de la chaudière 1	15174	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	1979219	Modification de deux puisards pour pose d'une pompe de relevage	1870	RN
CHAUFFERIE FOSSE ROUGE	1986856	Réalisation de prélèvement d'amiante avant travaux sur les chaudières	3226	GE
CHAUFFERIE FOSSE ROUGE	1990548	Remplacement de 2 tubes DN 65 sur chaudière n°1 et chaudière n°3 (tube fumées percé)	8314	RN
CHAUFFERIE FOSSE ROUGE	1993991	Détartrage des chaudières de la chaufferie FOSSE ROUGE	4350	GE
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2172561	Installation d'une détection gaz H2S dans la centrale géothermique	4564	RN
CHAUFFERIE FOSSE ROUGE	2173116	Expertise des 3 cheminées et carnaux de Fosse Rouge	6000	GE
RESIDENCE LES JARDINS DE SUCY	2177567	Remplacement du jeu de plaques sur l'échangeur ECS	1670	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2181021	Séparation du réseau HTA poste IGAME avec accès 2 têtes de câbles	1878	RN
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2188170	Modification hydraulique du réseau - bypass MT-BT devant la RPA en chambre de vanne	6735	RN
RESIDENCES CITE VERTE B	2195484	Fourniture d'un jeu de plaques neuves échangeur chauffage CVB avec modification Hydraulique	30503	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2197697	Réparation fuite GSUC2 sur soudure soufflet compensateur de dilatation	7346	GE
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2208228	Réfection du réseau géothermique HT-MT et BT près de la chaufferie de la résidence des MONROIS	30884	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2213253	Reprise des fuites sur différentiels géothermaux	7772	GE
RESIDENCES CITE VERTE A	2213476	Modifications hydraulique des maintiens de pression de la chaufferie CVA.	1066	RN
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2219041	Réparation fuite réseau le 06 octobre vers CV de la chaufferie CVA	4376	GE
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2220646	Mise en place d'une chaudière mobile vers la résidence VAN GOGH	6803	GE
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2225001	Remplacement de la garniture double de la pompe de réinjection, lignage de l'ensemble moteur + pompe	6496	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2226052*	Remplacement d'équipements suite à l'inondation de la centrale le 13/09/2017.	26651	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2230876	Intervention sur fuite GSUC-2	20311	GE
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2234426	Remplacement de 3 capteurs de pression en chaufferie principale	3750	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2237439	Remplacement des câbles électriques entre le variateur et le filtre sinus de la pompe exhaurer	1116	RN
SOUS-STATIONS	2239073	Maintenance sur échangeurs : CVB-Fosse rouge et résidence les Monrois	22539	GE
RESIDENCES CITE VERTE A	2240693	Remise en état de la pompe chauffage N°1 et réfection de l'armoire électrique avec mise en place de variateurs de vitesse pour les pompes	9118	RN

Installation	Référence chantier	Objet des travaux	Dépenses	Type de chantier
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2241744	Remplacement porte coupe-feu	5850	GE
SOUS-STATIONS	2243067	Travaux de régulation dans 4 SST	16930	RN
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2248881	Remplacement de vannes vers chaufferie CVA et vers VAL de MARNE	5820	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2249270	Ouverture et reconditionnement de l'échangeur n°1	8838	GE
CHAUFFERIE CVB	2251860	Remplacement de la bobine sur disjoncteur principal de la chaufferie CVB	292	RN
CHAUFFERIE FOSSE ROUGE	2251867	Travaux de modification du traitement d'eau à Fosse Rouge	2675	RN
CHAUFFERIE CVA	2251875	Travaux de modification du traitement d'eau à CVA	2675	RN
CHAUFFERIE CVB	2251879	Travaux de modification du traitement d'eau à CVB	2675	RN
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2252122	Régularisation des frais de main d'œuvre sur les travaux GER de 2017	4950	RN
RESIDENCES CITE VERTE A	2252134	Recherche fuite côté tour 9 bis Monrois	550	GE
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2257042	Recherche de fuite et ouverture pour localisation vers CVA Octobre 2017	9385	GE
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2260262	Remplacement du compensateur sur tête de puit	4874	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2261285	Ouverture et fermeture du caniveau pour réparation du compensateur	7595	GE
CHAUFFERIE FOSSE ROUGE	2263433	Remplacement de pièces vétustes sur les brûleurs	691	RN
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2263457	Réparation de fuite en caniveau rue Grand Val	8995	GE
CHAUFFERIE CVB	2265758	Remplacement des caillebotis de la chaufferie CVB	3750	RN
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2270352	Réparation d'une fuite réseau devant la résidence les Monrois	8814	GE
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2270360	Remplacement de 2 vannes DN200 sur le réseau	4582	RN
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2270395	Remplacement de vannes dans la chambre isolant CVB et remplacement vannes DN100 et 150 vers Val de Marne	2334	RN
SOUS-STATIONS FOSSE ROUGE	2274863	Reprise du calorifuge suite au remplacement du compteur retour logement	710	GE
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2276377*	Remplacement de la pompe exhaure	66779	RN
CHAUFFERIE CVB	2277257	Remplacement du transformateur d'allumage	251	RN
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2279529	Remplacement d'une pompe de relevage	97	RN
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2287978	Création d'un piquage de secours pour la mise en place d'une chaudière d'appoint mobile	13747	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2293015	Travaux d'ouverture et fermeture de caniveaux pour le remplacement du compensateur 2	7895	RN
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2293040	Réparation d'une 2ème fuite vers les Monrois	8915	RN
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2293047	Travaux de Génie Civil pour chambre à vanne devant la RPA	13225	RN
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2293052	Agrandissement d'une chambre de vannes vers CVB	980	GE
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2293929	Remplacement de la pompe chauffage au Local Social	226	RN
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	0206539	Intervention de recherche de fuite à l'Helium	1930	GE
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2293941	Remplacement de capteurs et flotteurs	3540	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2296242	Remplacement de l'alarme anti-intrusion	3995	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2296284	Réparation d'une fuite sur un piquage en tête de puits n°1	3493	GE
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2297502	Nettoyage par curage des puits SUCY 1 et SUCY 2	338500	GE
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2298025	Fourniture et pose de 2 nouveaux filtres géothermaux	1814	RN
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	3911668	Intervention sur échangeurs géothermiques	690	GE
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	0275995	Intervention de recherche de fuite à l'Helium	1330	GE

Nota :

Les chantiers 2276377 et 2226052 correspondant au sinistre de l'inondation et du remplacement de la pompe exhaure ne sont pas soldées. Une première partie des dépenses a été comptabilisées sur cet exercice.

Société de Géothermie de Sucy-en-Brie
REDEVANCE AU DELEGANT 2017
Redevance pour occupation du domaine public

a) Part fixe (base 2€ par mètre linéaire réseau)	7 185,21
b) Part variable (1% du CA R2 de 2016)	12 687,85

Redevance due à l'autorité concédante par les usagers

c) Redevance (1% du CA R2 de 2016)	12 687,85
------------------------------------	-----------

Total redevances
32 560,91
Détails calculs

a) Formule de révision du R2

 $R2o [a + b (0,33 \text{ ICHT-IME/ICHT-IMEo} + 0,17 \text{ FSD1/FSD1o} + 0,50 \text{ BT40/BT40o})]$

Redevance fixe (3100 m/l x 2€) : 6 200,00

a = 0,330

b = 0,670

ICHT-IMEo = 93,71 novembre-06

FSD1o = 111,00 novembre-06

BT40o = 822,40 novembre-06

Indices connus au	31-mars-17	Mois de Valeur	Date parution
ICHT-IME	118,10	oct.-15	11/01/2016
FSD1	128,20	févr.-16	31/03/2016
BT40	1 027,90	déc.-15	21/03/2016

Redevance "part fixe" révisée : 7 185,21

b) Chiffre d'Affaire R2 exercice 2016 :	1 268 785,00
1% du CA	12 687,85

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0080 80 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 92800 PUTEAUX		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 3 2 6 9 1 3 3 9 9 0 0 0 4 3			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, 31/12/2017				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	11 513 323		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	58 540	0	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
	TOTAL (II)		BJ	BK	11 571 863	58 540	11 513 323
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	30 148	30 148	
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	767	767	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	575 668	78 108	497 560
		Autres créances (3)	BZ	CA	233 383		233 383
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	133 897		133 897	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 767		4 767	
	TOTAL (III)	CJ	CK	978 630	78 108	900 522	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	12 550 493	136 648	12 413 845	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000.....)	DA		8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		53 489
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		-2 005 965
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		-287 411
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		6 173 419
		TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		50 702
		TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		3 449 741
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		1 842
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		509 025
	Dettes fiscales et sociales	DY		40 865
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		3 885 778	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		533 560
	TOTAL (IV)	EC		8 420 812
	Écarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		12 413 845
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		4 913 709	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	541 133	FE		FF	541 133	
		FG	1 339 461	FH		FI	1 339 461	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 880 594	FK		FL	1 880 594	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	538 725	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 419 319
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	108 094	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-24 143	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 740 484	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 336	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	
							GB	486 979
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	78 108
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	63 871	
	Autres charges (12)					GE	32 561	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 499 289	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-79 970	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	207 441	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	207 441	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-207 441	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-287 411	

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 2 419 319	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 2 706 730	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN -287 411	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K 18 506
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1 525 556
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE				Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	TOTAL I						CZ	D8	D9						
	TOTAL II						KD	KE	KF						
CORPORELLES	Terrains						KG		KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK			KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN			KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ			KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	11 851 823	KT			KU	0		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	58 540	KW			KX	0		
		Matériel de transport*					KY		KZ			LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC			LD			
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF			LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI			LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL			LM			
	TOTAL III						LN	11 910 363	LO			LP	0		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M			8T		
		Autres participations						8U		8V			8W		
Autres titres immobilisés						1P		1R			1S				
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U			1V				
TOTAL IV						LQ		LR			LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	11 910 363	ØH			ØJ	0			
CADRE B	IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
							par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	TOTAL I						IN	CØ	DØ		D7				
	TOTAL II						IO	LV	LW		IX				
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB	MC			
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions						IS		MG		MH	MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	338 500	MJ		338 500	ML			
		Inst. gales., agencts, aménagements divers					IU		MN		58 540	MO			
		Matériel de transport					IV		MP			MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS			MU			
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV			MW	MX			
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	NB			
	Avances et acomptes						NC		ND		NE	NF			
TOTAL III						IY	338 500	NH		11 571 863	NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	ØW			
	Autres participations						IØ		ØX		ØY	ØZ			
	Autres titres immobilisés						II		2B		2C	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	2G			
	TOTAL IV						I3		NJ		NK	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		338 500	ØL	11 571 863	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Exercice N clos le : 31/12/2017

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	–
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE</u>							Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	58 540	QE	0	QF		QG	58 540	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III	QU	58 540	QV	0	QW		QX	58 540	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	58 540	ØP	0	ØQ		ØR	58 540	
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6		
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM				NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D
		– corporelles	6E	6F	6G	6H
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	141 979	UF	13 168	
	– financières	UG		UH		
	– exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	93 730		93 730					
	Autres créances clients		UX	481 938		481 938					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	158 394		158 394				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	69 094		69 094				
	Groupe et associés (2)		VC	0		0					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 895		5 895					
Charges constatées d'avance		VS	4 767		4 767						
TOTAUX			VT	813 819	VU	813 819	VV				
RENVOS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	0		0					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	3 449 741		427 693		1 910 888			1 111 160
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 842		1 842						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	509 025		509 025						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	40 865		40 865					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	0		0					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	3 868 192		3 868 192						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17 587		17 587						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	533 560		48 505		194 022			291 033	
TOTAUX			VY	8 420 812	VZ	4 913 709	2 104 910			1 402 192	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	399 323	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2017						
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		0		moins part déductible* 0		à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		0					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		- imposées au taux de 0 %						I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme						WN				
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		0		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
						TOTAL I				WR		0		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		- imposées au taux de 0 %		- imposées au taux de 19 %		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		- imputées sur les déficits antérieurs		WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produire net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation		2A										WW	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												XB	
	Majoration d'amortissement*												I6	
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5		WF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		WZ	
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		0V		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC		XA	
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC		ZY	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XD		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI				XF		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												XG		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI		0				XH		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL						XJ		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN						XO		
												335 916		
												335 916		
												335 916		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

N° SIRET : 32691339900043

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE

0008 Rue Courtois
93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2017 au : 31/12/2017

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	0
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	0
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	287 411
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	48 505
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	0
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	335 916
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	0	
	Déficit (II-I)	F 3		335 916
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	0	
	Déficit	F 9		335 916

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 649 588	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	1 649 588	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 649 588	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓	↓	
	ligne W1	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2018

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
 0008 Rue Courtois
 93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2017 au : 31/12/2017

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	1 649 588
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	1 649 588
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	335 916
Total des déficits restant à reporter	H9	1 985 504

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N	0	0	(2) 0 (3) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-2 197 313	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	191 348		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF						
				Report à nouveau		ZG			-2 005 965				
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH			-2 005 965				
TOTAL I										0F	-2 005 965	TOTAL II	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ					
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance										YT	716 294	
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ		11 673			
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU	169 243	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	39 842	
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST		803 432			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 740 484	
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	13 336	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	13 336	
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée										YY	154 081	
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	283 181	
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *										0B		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S		
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0,46 %	
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	-335 916	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0				
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	54210765113030							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

N° SIRET : 32691339900043

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE

Exercice du : 01/01/2017 au : 31/12/2017

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	0
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		-335 916	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		-335 916	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

0

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i>) du CGI ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant *Exercice ouvert le :01/01/2017..... et clos le :31/12/2017..... Durée en nombre de mois

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

542107651

SA ENGIE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		1 880 594
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		1 880 594
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		24 143
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		24 143
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		108 094
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		1 728 811
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		32 561
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		1 869 466
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	OG	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	35 271
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		1 880 594
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	YP		
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 N° SIRET 3 2 6 9 1 3 3 9 9 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

ADRESSE (voie) 0080 80 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

CODE POSTAL 92800 VILLE PUTEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 4 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique sa Dénomination ENGIE ENERGIES SERVICES

N° SIREN (si société établie en France) 552046955 % de détention 99,99 Nb de parts ou actions 3 999

Adresse : N° 1 Voie PLACE DES DEGRES

Code Postal 92800 Commune PUTEAUX Pays

Forme juridique snc Dénomination COGELYO IDF

N° SIREN (si société établie en France) 422572214 % de détention 0,01 Nb de parts ou actions 1

Adresse : N° 1 Voie PLACE DES DEGRES

Code Postal 92800 Commune PUTEAUX Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

du 01/01/2017

Adresse 0080 80 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 92800 PUTEAUX

au 31/12/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire _____ À _____, le _____
Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

RELEVÉ DES FRAIS DEDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS N° 2067 -BIS-SD
Article 2038A du CGI

Nom de l'établissement		SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE			
N° d'identification (SIRET)		3 2 6 9 1 3 3 9 9 0 0 0 4 3	Exercice social	2017	
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)					
Intérêts, arrrages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues					
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues					
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues					
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B		(1) - [(2)+(3)+(4)]			

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination de la société

SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

31/12/2017

Adresse

0080 80 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

92800 PUTEAUX

Numéro SIRET

32691339900043

I - QUOTITÉ D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	207 441
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	3 968 208
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	-1 943 676
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	-152 411
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	-287 411
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	486 979
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	101 752
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	0
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	101 752
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = $a - i$ (si $j < 150\,000 \text{ €}$ indiquer 0)	j	0

II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$		m	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$		n	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$		o	0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice		p	0
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$		q	0

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

Etat de suivi des intérêts différés comme si la société était imposée séparément

Dénomination de l'entreprise

SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

31/12/2017

Adresse

0080 80 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

92800 PUTEAUX

Numéro SIRET

32691339900043

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	a1	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	b1	
Montant de la décote (1) = $b1 \times 5\%$		c1	
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS RESTANT À IMPUTER APRÈS DÉCOTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE = $a1 + b1 - c1$		d1	
Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées au titre de l'exercice		e1	207 441
Résultat courant avant impôts de l'exercice (2)		f1	-287 411
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option		g1	486 979
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (f1 + g1 + e1)$		h1	101 752
PLAFOND D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS IMPUTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE = $h1 - e1$ (3)		i1	0
Intérêts différés issus d'exercices antérieurs déjà déduits au titre de l'exercice sur le tableau 2058 A (ligne (p) de la déclaration n° 2900-SD)		j1	0
INTÉRÊTS DIFFÉRÉS DEDUCTIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE SUR LA LIGNE (EX) DU TABLEAU 2058 A BIS = $i1 - j1$ (4)		k1	0
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = ligne j du 2900 SD		l1	0
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE = $d1 - j1 - k1 + l1$		m1	0

(1) en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (c1) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n° 2052).

(3) si (h1) est inférieur à (e1) porter zéro.

(4) intérêts différés déductibles dans la limite du stock d'intérêts différés restant à imputer.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET

3 2 6 9 1 3 3 9 9 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

ADRESSE (voie)

0080 80 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

CODE POSTAL

92800

VILLE

PUTEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays